

## *SICTAME d'où viens-tu ?*

Par Jean-Claude BREGAIL

*Président d'Honneur du SICTAME- UNSA – TOTAL*

1936- Création le 4 décembre, par un groupe d'Ingénieurs des Mines, de la Fédération Nationale des Syndicats d'Ingénieurs et Assimilés des Mines et de leurs Industries et Commerces Connexes, qui deviendra MINEPEAC (1967), puis MINATOM (1971), et enfin ENERMINE (1986). Mise en sommeil pendant l'occupation allemande, elle refait surface à la Libération, adhère à la C.G.C. en octobre 1944 et accueille en son sein les Cadres du Commerce charbonnier.

A l'origine, cette Fédération était presque uniquement une Fédération d'Ingénieurs des Mines et notamment des Charbonnages de France qui l'a marquée longtemps alors qu'après la Libération, elle s'ouvrait à d'autres gens du Secteur minier (Mines d'or, Sel, Potasse, etc.), du CEA (Mines d'Uranium) et à d'autres substances telles celles des métaux non-ferreux. Ce qui fait que pendant assez longtemps, cette Fédération regroupait tout ce qui était Recherche et Statut du Mineur et c'est pourquoi SNEA(P) en était un élément très important.

1937- La Confédération Générale des Cadres (C.G.C.) dépose ses Statuts à la Préfecture de Seine sous le n°7.473. (Ceux-ci seront ensuite modifiés par les Assemblées Générales la des 27 mai 1951, 22 mai 1955, 18 mai 1957, 22 mai 1959, 23 juin 1962, 15 mai 1965, ...).

1944- Naissance, le 15 octobre, de la Confédération Générale des Cadres (C.G.C.) qui évoluera en 1981 en Confédération Française de l'Encadrement C.G.C. ou CFE-C.G.C..

La représentativité nationale de la C.G.C. ne sera reconnue qu'en 1948.

1946- Comme le centre de gravité des recherches s'est déplacé vers l'ouest, la SNPA a été amenée à implanter certaines installations à Pau ; en particulier un atelier mécanique à Billère.

Et à Toulouse, la SNPA s'installe dans un immeuble qu'elle vient d'acheter au 15 de la rue Laganne pour regrouper ses services techniques, géologiques et administratifs.

Dans la foulée, quelques mois après la constitution de la SNPA, naissance du **Syndicat des Ingénieurs et Cadres de la S.N.P.A.** affilié à la C.G.C..

Naissance aussi le 2 mars du « Groupe Pétrole », première ébauche du Cartel, les membres fondateurs étant les syndicats des trois sociétés de recherche travaillant alors en France : la RAP, la SNPA et la SNPLM et c'est au cours de sa réunion du 2 avril 1949 qu'il est proposé la transformation du Groupe Pétrole en Cartel ouvert à tous les syndicats d'ingénieurs de recherche du pétrole, quelle que soit leur appartenance syndicale.

Ce Cartel sera le CSIREH (Cartel des Syndicats d'Ingénieurs de Recherches et d'Exploitations des Hydrocarbures).

Le 25 mai 1949, les statuts du CSIREH sont établis, adoptés, puis déposés à la Mairie

de Montpellier le 25 juillet. Le Cartel voit donc le jour peu de temps avant la Chambre Syndicale. Le CSIREH regroupe les syndicats des ingénieurs de la RAP, de la SNPA et du SNPLM.

1952- Le CSIREH, fort de l'adhésion des syndicats de la majorité des sociétés de recherche est donc le représentant qualifié au niveau de la profession et il a tout naturellement comme vocation l'organisation de celle-ci et son évolution.

C'est à ce titre qu'il a préparé avec la Chambre syndicale le protocole du 15 avril 1952, mais les idées qu'il défendait n'ont pas été prises en compte. En effet, celui-ci était parti sur l'idée de la mise en place d'une Convention collective mais devant la volonté de la Chambre syndicale de ne pas faire aboutir les négociations en ce sens, le Cartel s'est contenté d'un texte plus restreint car deux points durs n'ont pu être levés :

- le premier est que la profession est gérée par le Statut du Mineur en Métropole ou par la législation spéciale en Afrique du Nord,
- le deuxième est que la Chambre Syndicale ne désirait pas faire œuvre de précurseur et préférerait rester dans le sillage des Charbonnages de France régis, eux aussi, par le statut du Mineur.

1954- Les effectifs du CSIREH augmentent avec l'adhésion des syndicats d'ingénieurs de Pechelbronn, FOREX (Forages et Exploitations Pétrolières), SN.REPAL, SEREPT et SCP.

1956- Les effectifs du CSIREH s'accroissent avec les syndicats de la PREPA, de la SPAFE et de la SAFREP.

Cette année là, un nouveau protocole pour organiser la profession « pétrole » est proposé à la Chambre syndicale qui fait tout pour ne pas aboutir. Il faudra attendre novembre 1957, pour que les syndicats de la RAP et de la SNPA mandatent le CSIREH pour qu'il reprenne la discussion et ce, malgré le refus de négocier de la Chambre Syndicale. Finalement, les Directions de la SNPA, de la CEP et de la PREPA signent un protocole qui règle la situation des cadres en Métropole, hors Métropole et dans les filiales avec toutefois quelques difficultés concernant les personnels des filiales ayant une activité de raffinage.

1958- Arrivent au CSIREH les syndicats de la COPEFA (Compagnie des Pétroles France Afrique) et en 1959, ceux du BRP alors que l'accession à l'indépendance du Maroc et de la Tunisie conduisait à la dissolution des syndicats de la SCP et de la SEREPT dont certains membres avaient pu se regrouper au sein du syndicat de la COPEFA.

1959- Naissance à la SNPA du **Syndicat des Techniciens et Agents de Maîtrise** affilié à la C.G.C. par l'intermédiaire de la Fédération des Mines des ETAM (syndicat appelé : C.G.C.-ETAM).

1965- Le 12 mars, les ingénieurs et assimilés de la CEP décident de modifier le titre de leur syndicat qui devient Syndicat **des Ingénieurs et Cadres du BRP et de la CEP**, affilié à la C.G.C.

Le 15 novembre, compte tenu de la réorganisation des entreprises pétrolières nationales annoncée par le Ministère (décret du 17 décembre, prenant acte au 1<sup>er</sup> janvier 1966, **naissance de l'ERAP** par fusion de la RAP et du BRP).

L'ERAP est une holding publique pour toutes les sociétés existant à l'époque, notamment la SNPA qui, tout en conservant une large autonomie, devient la principale filiale de la nouvelle maison mère. L'UGP, devenue également filiale de l'ERAP, rassemble au sein de l'UGD les sociétés de distribution qu'elle contrôle en France.

## **Le décret instituant l'ERAP constitue la véritable charte de fondation du futur Groupe Elf Aquitaine.**

Les organisations syndicales d'ingénieurs du BRP, de la CEP et de la RAP décident de se regrouper sous la forme d'une Association des Syndicats d'Ingénieurs du Groupe ERAP où **A.S.I.G.E.R.A.P.** dont les membres fondateurs sont : le syndicat CFTC des ingénieurs de la RAP, la section RAP du Syndicat national des Ingénieurs des Mines Force Ouvrière, la section ERAP du Syndicat National des Ingénieurs des Mines CFDT, la section C.G.C. des ingénieurs du BRP et de la CEP, la section Ingénieurs du Syndicat FO du BRP.

1966- A été créé le syndicat **S.I.C.E.R.E.R.A.P.-C.G.C.**, lorsque les filiales du Groupe BRP (Bureau de Recherche des Pétroles) et de la RAP (Régie Autonome des Pétroles) ont été regroupées au sein de l'ERAP (Entreprise de Recherche et d'Activités Pétrolières).

L'ERAP crée, le 6 juillet, une société qui est son maître d'œuvre délégué en matière d'Exploration-Production et qui regroupe tout le personnel de l'Exploration-Production de l'ERAP : la SOFREP (Société Française de Recherches et d'Activités Pétrolières). Ce syndicat regroupait alors, plusieurs syndicats d'Ingénieurs et Cadres, affiliés à la C.G.C., dont les deux plus importants avaient été créés au sein des deux principales filiales du Groupe BRP : la Compagnie d'Exploration Pétrolière (CEP) et la Société des Pétroles de l'Afrique Equatoriale (SPAPE). Issue de la SPAEF, elle deviendra ELF-SPAPE en 1968 puis ELF-Gabon en 1973.

C'est aussi la naissance, le 22 juin, de l'UGD, Union Générale de Distribution des Produits Pétroliers qui regroupe toutes les filiales de distribution de l'UGP. C'est le 8 mars 1966 que le syndicat officialise le nom de **S.I.C.E.R.E.R.A.P. (Syndicat des Ingénieurs et Cadres des Entreprises de Recherche du Groupe ERAP)**.

1967- Le 28 avril, lancement secret, en une nuit, de la marque ELF (opération « Les Ronds Rouges arrivent ») sous laquelle l'UGD distribuera désormais les produits de l'UGP. L'UGP prend le nom d'ELF-Union, l'UGD celui d'Elf-Distribution et, le 28 décembre, la SOFREP devient ELF-RE (ELF pour la Recherche et l'Exploration des Hydrocarbures).

Le **S.I.C.E.R.E.R.A.P.** adhère à la Fédération Nationale des Syndicats d'Ingénieurs et Assimilés des Mines et de leurs Industries Connexes. Celle-ci, s'enrichit de l'Encadrement de la Recherche et de la Production du Pétrole, s'ouvre aux ETAM (enfin, pas tous) et devient MINEPEAC.

*(« Article 1 des statuts : Entre les syndicats de Cadres, Ingénieurs et Assimilés des Mines et de l'Energie primaire (Houillère, Potasse, Mines diverses, Recherches pétrolière et gazières, Recherche minière, Energie atomique) et leurs Industries et Commerces connexes est formée une Fédération en conformité avec les dispositions aux chapitres I, III et IV du Livre III du Code du Travail.*

*La Fédération prend la dénomination de Fédération des Syndicats des Cadres et Ingénieurs des Mines, de l'Energie primaire et des Industries et Commerces connexes : MINEPEAC.*

*Article 4 des statuts : seront seuls admis dans la Fédération les Syndicats d'Ingénieurs régulièrement constitués. Ces Syndicats ne pourront grouper que des Cadres, Ingénieurs ou Assimilés des Mines de l'Energie primaire, des Industries et Commerces connexes, ainsi qu'exceptionnellement des agents de maîtrise, techniciens et prospecteurs lorsque ceux-ci n'auront pas la possibilité d'adhérer à une autre Fédération, à l'exclusion des ETAM des Mines »).*

Cette Fédération est affiliée à la Confédération Générale des Cadres et au Cartel des Syndicats d'Ingénieurs de Recherche et d'Exploitation des Hydrocarbures (CSIREH).

1968- C'est une année clé dans nos vies, le grand chambardement dans nos ciboulots et notre mode de vie.

La SOFREP devient ELF-RE.

C'est l'année au cours de laquelle le **Syndicat des Ingénieurs et Cadres de la S.N.P.A.** a connu sa période de gloire en mobilisant, pendant les événements de mai, tous les ingénieurs et cadres de la SNPA, syndiqués et non-syndiqués, (réunion de 250 cadres dont 200 C.G.C., au Casino de Pau, sur l'initiative de la C.G.C., pendant les journées du 27 au 31 mai 1968). Séminaire d'où il est sorti : « Le livre blanc » dans lequel se trouvaient développés des thèmes, considérés comme d'avant-garde à l'époque et que l'on retrouve désormais dans la plupart des projets touchant à la réforme de l'entreprise.

Cette réflexion, amenait l'équipe dirigeante du syndicat à en modifier radicalement les orientations :

- d'une part en l'ouvrant à l'ensemble des salariés de l'entreprise, il est alors devenu le **Syndicat des Ingénieurs, Cadres, Techniciens et Employés de la SNPA (SICTE de la SNPA)**,
- d'autre part en quittant la C.G.C. pour participer à la création, en 1969, d'une nouvelle confédération, l'**Union des Cadres et Techniciens (U.C.T.)**, regroupant un certain nombre de syndicats qui considéraient que la C.G.C. n'avait pas su prendre en compte l'évolution des esprits de cette époque.

C'est la naissance du **S.I.C.T.E. - U.C.T. de la S.N.P.A.**

Par contre et curieusement c'est aussi l'année où le Syndicat des Ingénieurs et Cadres de la SNPA et le Syndicat C.G.C. - ETAM de la SNPA essaient de se constituer en Union qui porterait le nom de C.G.C. - I et ETAM et qui serait en phase avec le Protocole d'Accord Droit syndical de « L'Accord de Maslacq ».

1969- Le **S.I.C.T.E. - U.C.T. de la S.N.P.A.** de la SNPA prend son sigle définitif cette année là et le **S.I.C.E.R.E.R.A.P.** quitte la C.G.C. pour rejoindre l'UCT en devenant le SICERERAP - UCT.

Quant au **Syndicat des Techniciens et Agents de Maîtrises de la SNPA (C.G.C. ETAM)**, il reste à la C.G.C.

La **C.G.C. - ETAM**, qui n'était à l'origine qu'un syndicat local, implanté qu'à Lacq suite à l'arrivée des Maîtres sondeurs venus des autres bassins pétroliers et notamment d'Alsace, va prospérer et s'étendre rapidement à l'établissement de Pau et cette année 1969, une union entre C.G.C. - Cadres et C.G.C. - ETAM avait été tentée en janvier ; sans succès.

1971- La fédération M.I.N.E.P.E.A.C. accueille les Cadres du Commissariat à l'Energie Atomique et de ses filiales (Technicatome : génie atomique) et pour la deuxième fois change son nom en MINATOM (Fédération des Syndicats des Ingénieurs et Cadres des Industries Minières et Atomiques et de leurs Activités Connexes). Cette fédération a été créée entre les Syndicats et Unions de Syndicats de Cadres des Industries Extractives (Charbon, Uranium, Fer, Métaux non ferreux, Pétrole, Potasse, Mines Diverses), des Industries Atomiques, des Activités de Recherche Scientifique s'y rapportant et de leurs Industries, Commerces et Activités Connexes.

1974- Création d' **ELF - France** entre Elf Union, Elf Distribution et CALTEX. Esso Standard SAF devient Esso Société Anonyme Française (Esso S.A.F).

A la demande expresse des instances confédérales **C.G.C.**, le syndicat **C.G.C. - ETAM** décide d'ouvrir ses rangs aux Ingénieurs et Cadres et prend le nom de **S.I.C.E.T.A.M. – C.G.C.** de la **S.N.P.A.** et ce, pour faire concurrence au SICTE - UCT.

1975- Le **S.I.C.T.E. – U.C.T.** s'allie aux autres 'petits' syndicats de l'entreprise : CFTC et CGSI (Confédération Générale des Syndicats Indépendants) pour constituer une union qui atteint la taille des trois 'grands' : CFDT, FO et CGT.

Mais cette union ne résiste pas à la fusion Elf-RE / S.N.P.A. et le SICTE - UCT de la SNPA reprend son autonomie.

1976- Les équipes et les actifs de l'ERAP et de la SNPA sont regroupés au sein de la SNEA (Société Nationale Elf Aquitaine). **C'est la naissance d'une entité à stature internationale : le Groupe ELF.**

Le 1<sup>er</sup> septembre, ELF-RE (Branche Exploration-Production) fusionne avec la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine (SNPA) pour former la Société Nationale Elf Aquitaine (Production) ou SNEA (P) qui regroupe toutes les activités et les équipes de l'Exploration Production et, la SNPA devient la SNEA (Société Nationale Elf Aquitaine).

L'ERAP absorbe aussi la société ANTAR Pétroles de l'Atlantique le 31 mars et la réforme est rendue définitive par les décrets du 29 août et du 16 septembre.

La SNEA et ses filiales SOCANTAR et Elf-Union regroupent en France les activités de raffinage et de distribution d'Elf France et d'ANTAR Pétroles de l'Atlantique.

La même année est créée une société ANTAR, filiale d'Elf-France, distincte d'ANTAR Pétroles de l'Atlantique qui distribuera les produits pétroliers ANTAR distincts ELF.

**Les 16 et 17 septembre**, le séminaire syndical de **Gripp** accueille les conseils syndicaux de l'**U.C.T. – S.N.P.A. et l'U.C.T. d'ELF-RE** pour travailler ensemble sur les conséquences de la création de la SNEA (P) et envisager d'unir les syndicats UCT des deux entreprises. Ce n'est pas un problème simple car chaque syndicat a ses habitudes dans son entreprise, à savoir que l'UCT de SNPA travaille au sein d'une Union en étroite collaboration avec les syndicats C.G.C., CFTC et CGSI et que l'UCT de ELF-RE travaille surtout avec CGT/FO. Il est décidé qu'en attendant la mise en place du syndicat unique, les deux syndicats UCT de la SNEA(P) seront représentés par un Bureau Commun Provisoire.

**En Octobre, le IV<sup>ème</sup> Congrès national de l'UCT demande aux instances de l'UCT de mener à l'échelon national des pourparlers avec la C.G.C.**, compte tenu des convergences observées entre les deux organisations, mais sans renier ses conceptions sur le syndicalisme, l'entreprise et l'organisation économique de la société et dans la perspective d'un regroupement favorisant la mise en place d'une force syndicale de défense et de proposition des cadres, agents de maîtrise et techniciens.

1977)- Donc suite à la fusion **ELF-RE+S.N.P.A.**, le **SICTE - U.C.T. de la SNPA fusionne avec son homologue SICERERAP - UCT de l'ERAP (ELF-RE), tous deux affiliés à l'ex-confédération UCT.**

Cette union se réalise quelques mois seulement après la création du Groupe Elf Aquitaine et donné naissance au **S.I.C.T.A.M.E. – U.C.T. de la S.N.E.A.(P).**

Donc: **S.I.C.T.A.M.E. - U.C.T. = S.I.C.T.E – U.C.T. + S.I.C.E.R.E.R.A.P.- UCT.**

C'est en fait **l'acte de naissance du syndicat S.I.C.T.A.M.E.** qui poursuit sa route aujourd'hui.

« Conformément aux décisions de l'Assemblée générale du 12/01/1977 et aux Statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/04/1977 enregistre les votes ayant trait à :

- la Dissolution du SICTE de la SNPA qu a été prononcée,
- la Dévolution de ses Biens au S.I.C.T.A.M.E. - SNEA(P),
- la Dissolution de SICERERAP de ELF-RE qui a été prononcée,
- la Dévolution de ses Biens au S.I.C.T.A.M.E. - SNEA (P),
- les Statuts du S.I.C.T.A.M.E. qui ont été approuvés,
- l'affiliation des adhérents au S.I.C.T.A.M.E. qui a été approuvée.

Le quorum des  $\frac{3}{4}$  pour ces différents votes a été atteint :

- adhérents	: 310	Quorum : 232
- votants	: 255	Exprimés : 255
- OUI : 255	NON : 0	

L'Assemblée mandate le Secrétaire Général pour faire le nécessaire auprès des instances officielles. ».

Les statuts qui le régissent ont été déposés le 1<sup>er</sup> juillet 1977 en Mairie de Pau. Il était alors affilié à l'UCT qui ne bénéficie pas de présomption de représentativité inébranlable ; **le S.I.C.T.A.M.E. est donc un syndicat d'entreprise.**

1979)- Le **S.I.C.T.A.M.E. – U.C.T** accueille les adhérents **du SICETAM - C.G.C.** pour former le **S.I.C.T.A.M.E. de la S.N.E.A.(P)**, en même temps qu'il rejoint la confédération C.G.C.. C'est en effet, l'année de la réunification des confédérations UCT et C.G.C., suite à l'accord conclu en 1977 qui prévoit un accord d'association entre les deux confédérations, lequel doit prendre fin au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 1978 et au terme duquel elles doivent normalement fusionner. Le **S.I.C.T.A.M.E. de la S.N.E.A.(P)**, continuera à exister en l'état, le changement d'affiliation (ah tiens !) n'affectera ni le nom, ni l'organisation du syndicat (statuts), ni son activité au sein de l'entreprise.

Son changement d'affiliation implique que le S.I.C.T.A.M.E. ait accueilli au préalable dans ses rangs les adhérents actuels du syndicat C.G.C. de SNEA (P) et qu'il soit affilié à la C.G.C. au travers de la Fédération des Ingénieurs des Mines qui, à cette époque, était présidée par un leader de la minorité C.G.C. acquise aux idées de l'UCT. Le **S.I.C.T.A.M.E. de la S.N.E.A.(P)**, par suite des décisions des Confédérations UCT (Assemblée générale du 21 avril 1979) et C.G.C. (Congrès extraordinaire du 28

avril 1979), décide alors de s'affilier à la Fédération MINATOM le 1<sup>er</sup> septembre 1979, (qui deviendra ENERMINE le 1<sup>er</sup> janvier 1986), elle-même membre de la Confédération Française de l'Encadrement - C.G.C. (ou CFE-C.G.C.) et prend le nom de **S.I.C.T.A.M.E. de la C.G.C.**

Donc le 1<sup>er</sup> septembre disparaît l'UCT de la SNEA(P) mais le S.I.C.T.A.M.E. continue sa route.

L'affiliation du syndicat à la C.G.C. est transmise à la Préfecture des Pyrénées Atlantiques le 1<sup>er</sup> octobre 1979.

Le S.I.C.T.A.M.E. - C.G.C. est donc maintenant un syndicat confédéré.

Cette affiliation à MINATOM qui deviendra ENERMINE (Fédération des Syndicats du Personnel d'Encadrement des Industries Atomiques, Minières, Pétrolières et de leurs Activités connexes), sous le numéro F 270 S 721, fait entrer le syndicat de plein droit dans le champ d'application de la représentativité irréfragable prévue notamment par les articles L 412-4, L 423-2 et L 433-2 du Code du Travail, et dont bénéficie la CFE - C.G.C.

Donc : **S.I.C.T.A.M.E. - C.G.C. = S.I.C.T.A.M.E. - U.C.T. + S.I.C.E.T.A.M. C.G.C.**

1980)- Emergence de l'UFEM (Union Fédérale de l'Energie et des Mines) constituée par le rassemblement de trois Fédérations de différents secteurs de l'énergie : MINATOM (Fédération des Mines et Energie Atomique), l'UNCM (Union Nationale des Cadres et de la maîtrise) de la Fédération de l'Electricité et du Gaz (EDF/GDF) et le SICAMTIP (Syndicat National de la Branche Raffinage-Distribution) de la Fédération du Pétrole.

La première manifestation de l'UFEM est l'organisation de la Journée « Energie » du 11 Décembre 1980.

1983)- Une autre période commence pour Elf, elle passera par la privatisation et se terminera par la fusion avec Total.

Première révision des statuts du S.I.C.T.A.M.E. - C.G.C., le 29 octobre 1983 par le Conseil syndical.

1985)- La FIPAC (Pétrole) adhère à MINATOM.

Le 21 juin, la CFP devient Total - Compagnie Française des Pétroles (Total CFP), qui deviendra TOTAL en 1991.

1986)- L'Encadrement du Raffinage et de la Distribution rejoint MINATOM qui change pour la troisième fois de nom pour donner naissance à ENERMINE (Fédération des Syndicats du Personnel d'Encadrement des Industries Atomiques, Minières, Pétrolières et de leurs activités Connexe. Cette Fédération est formée entre les Syndicats et Unions de Syndicats du personnel d'encadrement des industries extractives (charbon, uranium, métaux non ferreux, pétrole, potasse, mines diverses) des industries atomiques, des industries de raffinage et de distribution du pétrole, de l'exploitation du génie climatique, des activités de recherche scientifique s'y rapportant, et de leurs industries, commerces et activités connexes. Un syndicat ou une union de syndicats représente une « substance » constitutive d'ENERMINE Sont considérées comme « substances » : l'Ardoise, le BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière), le Charbon, le Commerce de Combustible et l'Exploitation de Génie Climatique, le Génie Atomique, les Métaux non Ferreux, la Prospection et la Production Pétrolière (syndicat S.I.C.T.A.M.E. - C.G.C.), la Potasse, le Raffinage et la Distribution des Hydrocarbures (syndicat SPIP), la Sécurité Sociale Minière, le Sel.

1991] - La Compagnie Française de Raffinage prend le nom de TOTAL,

2002]- Le S.I.C.T.A.M.E. doit s'adapter au contexte du moment et prendre un nouvel essor.

**a) Le 10 Octobre** c'est le prononcé par voie judiciaire de l'UES-Amont (Unité Economique et Sociale de l'Amont pétrolier de TotalFinaElf) entre les sociétés TotalFinaElf SA et Elf Exploration Production dite Elf-EP).

Le 19 novembre, le syndicat saisit le Conseil Juridictionnel de la C.G.C. et lui adresse un courrier. « L'objet de la présente saisine du Conseil Juridictionnel est de connaître l'avis officiel de la CFE-C.G.C. sur le maintien ou non du S.I.C.T.A.M.E. - C.G.C. au sein de l'UES-Amont comme représentant de la C.G.C.

La proposition du SPIP faite au **S.I.C.T.A.M.E. - C.G.C.** consiste à limiter la représentativité du S.I.C.T.A.M.E. aux agents relevant du Statut du Mineur, ce qui pour nous est inadmissible puisque ce système entraînerait à terme la disparition du S.I.C.T.A.M.E. - C.G.C.

Il nous est répondu que le Conseil Juridictionnel ne peut être saisi que par la Fédération ou la Confédération, en aucun par un Syndicat !

**b) Le 27 novembre, le S.I.C.T.A.M.E. - C.G.C. se désaffilie de la fédération ENERMINE et par la même de la confédération CFE-C.G.C. et, comme en 1977, le S.I.C.T.A.M.E. redevient un syndicat d'entreprise.**

Il continue son action sous le nom de **S.I.C.T.A.M.E. TotalFinaElf** ou en abrégé S.I.C.T.A.M.E.

**c) Le 2 décembre, le S.I.C.T.A.M.E.** dépose des listes de candidats sur Paris et Pau pour les élections des Comités d'Etablissement et Délégués du Personnel organisées dans l'UES-Amont (Sociétés TotalFinaElf SA + Elf EP) dont le premier tour aura lieu le 23 janvier 2003.

Le SPIP/CFE-C.G.C., dont le Président est aussi le Président de la Confédération CFE - C.G.C., a échoué dans sa tentative de prise de contrôle du S.I.C.T.A.M.E. et de captation de son électorat.

**d) Le vendredi 13 décembre;** c'est donc la Direction qui prend le relais en déposant une requête auprès des tribunaux d'instance de Courbevoie et de Pau visant à déclarer irrecevables les listes des candidats S.I.C.T.A.M.E. Pour faire bonne mesure, cette requête est appuyée d'une demande du SPIP visant tout simplement à interdire au S.I.C.T.A.M.E. de présenter des listes à ces élections.

**e) Le 13 décembre, c'est le rendu simultané des deux tribunaux :**

**1- le tribunal de Courbevoie considérant que « la représentativité du S.I.C.T.A.M.E. TotalFinaElf est suffisamment établie ... rejette l'ensemble des demandes »,**

**2- le tribunal de Pau conclut qu'il y a lieu de retenir la représentativité du S.I.C.T.A.M.E. et en conséquence :**

- *« déboute la société TotalFinaElf et la société Elf Exploration Production de leur demande en irrecevabilité des listes présentées par le syndicat S.I.C.T.A.M.E. Total FinaElf... »*



- « déboute le Syndicat des Personnels de l'Industrie du Pétrole CFE - C.G.C. de sa demande en invalidation des listes ... »
- « condamne solidairement les sociétés Total Fina Elf et Elf Exploration Production à payer au S.I.C.T.A.M.E. la somme de mille cinq cent euro... ».

~~2004~~ - Le S.I.C.T.A.M.E. est aujourd'hui le **premier syndicat** de **TOTAL SA** et de l'Amont pétrolier du Groupe **TOTAL**.

*Sur décision du Conseil Syndical du 1er Juillet 2004, le S.I.C.T.A.M.E.*

*adhère à l'**U.N.S.A.** (Union Nationale des Syndicats Indépendants)*

*et devient le : **SICTAME-UNSA-TOTAL***